

Covid-19 : le casse-tête des dentistes pour organiser les soins urgents sans propager l'épidémie

Identifiés parmi les métiers les plus à risque face au nouveau coronavirus, les chirurgiens-dentistes n'assurent plus que les soins urgents. En Bretagne, les cabinets ont fermé et se relaient pour assurer des gardes et soigner les maux les plus graves, malgré le manque de moyens de protection.

Publié le 04/04/2020 à 19h34 • Mis à jour le 12/06/2020 à 12h44



Comme ce cabinet dentaire dans l'Est de la France, la grande majorité des chirurgiens-dentistes ont suivi les préconisations de l'ordre national en annulant tous les soins programmés. Une permanence est organisée pour les urgences. © MaxPPP - Alexandre Marchi

Les visites de contrôle et les soins programmés, comme les poses d'implants ou de couronnes, ont tous été annulés depuis le 17 mars au cabinet de Romain Marcaud. Comme ses collègues, ce chirurgien-dentiste de Ploudalmézeau, dans le Nord-Finistère, assure bénévolement une permanence téléphonique.



"Nos patients peuvent nous appeler ou nous contacter par courriel, sept jours sur sept, et selon la gravité, nous les conseillons, nous leur rédigeons une ordonnance ou nous les orientons vers les cabinets de permanence", explique le praticien.

L'ordre national des chirurgiens-dentistes a aussi mis en place une plateforme de téléconsultation, également disponible sur les téléphones portables, pour orienter chacun au mieux.

Trois types de soins d'urgence

Dans le Finistère, l'ordre départemental a organisé un roulement entre professionnels pour assurer les soins d'urgence, qui se résument à trois types de cas : le traumatisme, comme une dent cassée, l'infection ou des douleurs très importantes.

Toute autre intervention est proscrite, car un cabinet dentaire est l'un des endroits les plus propices à la contamination, en raison de l'utilisation d'eau pulvérisée pour le matériel de soin. Des petites gouttelettes d'eau restent alors en suspension dans l'air du cabinet. Plusieurs études ont identifié ce milieu en aérosol comme un vecteur très fort pour les maladies qui se propagent par la salive comme le Covid-19.

Un temps par patient doublé

Les dispositifs de protection déjà en vigueur en temps normal ont donc été renforcés : gants, masques, lunettes, blouses, sur-blouses et utilisation d'un champ opératoire pour isoler la bouche du patient. Et l'ensemble du matériel est entièrement désinfecté entre deux interventions.



"Après une intervention d'une demi-heure, il nous faut autant de temps pour tout nettoyer et ventiler, afin d'écartier le risque de contamination pour le patient suivant", décrit le docteur Jildaz le Courant, chirurgien-dentiste à Saint-Méen-le-Grand (35).

Ce temps supplémentaire limite le nombre d'interventions par cabinet à six ou sept par jour, d'autant que les professionnels dentaires manquent aussi de matériel comme les masques de protection. Dans le Finistère, la capacité totale d'accueil est limitée à 25 patients par jour, malgré le service de garde mis en place.



Coronavirus : comment font les dentistes face au coronavirus ?

Quelques cliniques en dehors des clous

L'ordre national des chirurgiens-dentistes remarque que certains centres de soins auraient maintenu des consultations non-urgentes, et en appelle au Premier ministre et au ministre de la Santé pour qu'ils clarifient la situation. Jusqu'à présent, c'est la profession qui s'est organisée pour limiter le risque de propagation en conseillant la fermeture des cabinets libéraux depuis le 17 mars.

Dans un courrier daté du 30 mars, ses représentants réclamaient un arrêté ministériel qui interdit tous les soins en dehors des urgences. *"Cet arrêté éviterait en particulier l'ouverture sauvage de cabinets en détresse économique",* précisent les présidents des ordres des régions les plus touchées par l'épidémie de Covid-19, l'Ile-de-France et le Grand-Est notamment.

Pour faire face à cette nouvelle réalité, les chirurgiens-dentistes ont obtenu de l'Assurance maladie une revalorisation des consultations d'urgence et une indemnité journalière pour les professionnels qui assurent les permanences.

redac web rennes

partager cet article

Poursuivre votre lecture sur ces sujets

- coronavirus/covid-19
- santé
- société
- coronavirus - confinement : conseils pratiques

Les articles les plus lus

- Covid-19. La situation en Bretagne : cas de coronavirus, taux d'incidence et clusters. Les chiffres de ce 4 novembre
- Abus de confiance : 8 mois de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité pour le député Mustapha Laabid
- Brest : "On n'est pas malheureux sur les pontons", paroles de plaisanciers confinés
- Pont L'Abbé : "Cela devient dangereux", les élèves du lycée Laënnec réclament un meilleur protocole sanitaire
- Restaurants routiers : réouverture partielle dès samedi pour servir des repas chauds

l'actualité de votre région, dans votre boîte mail

Recevez tous les jours les principales informations de votre région, en vous inscrivant à notre newsletter

exemple@mail.fr

m'inscrire